

Toulouse, le 18 décembre 2009

Madame la Présidente de la CPDP

REGUS -8 Esplanade Compans Caffarelli
(7ème étage)
31000 TOULOUSE

Madame la Présidente,

Vous avez indiqué lors des réunions du débat public de Bourg Saint Bernard le 08/12/09 et de Soual du 16/12/09, qu'une demande d'expertise complémentaire avait été déposée par le collectif RN126 auprès de votre commission pour l'étude de l'aménagement des routes et le développement des transports en commun entre Castres et Toulouse, en alternative au projet autoroutier Castres - Toulouse.

L'absence de solution alternative à la mise à 2x2 voies de l'itinéraire ne permet pas au débat public de se dérouler avec pertinence. Au contraire, une expertise et des études complémentaires permettraient un débat public de qualité, sachant que la plupart des expertises permettent de dégager des solutions économiques, environnementales et socialement bien plus efficaces que la liaison autoroutière. Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du territoire Toulousain auquel je contribue activement, s'élabore dans le respect des directives dites du « Grenelle de l'environnement ».

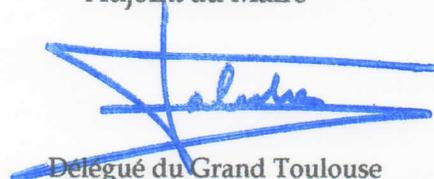
Il montre la volonté des collectivités locales de favoriser une autre politique d'aménagement du territoire. Les directives s'appliquent aussi à l'aménagement du territoire entre Toulouse et Castres. Des études similaires sont donc nécessaires afin d'éclairer le débat public au vu de ces nouvelles orientations tant législatives qu'au niveau des collectivités locales.

Ces études devraient être réalisées au plus vite pour que les résultats soient rendus publics et discutés avant la fin du débat.

Ce courrier est une contribution que vous pouvez publier sur votre site internet.

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes sincères salutations.

Jean-Charles VALADIER
Adjoint au Maire



Délégué du Grand Toulouse
Secrétaire de la Commission Aménagement et
Politique Foncière
Membre du Comité Syndical du SMEAT